

9 janvier 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 9 janvier 2012 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Richard Croteau, Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, et Serge Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2011 et séance extraordinaire du 15 décembre 2011 (*prévisions budgétaires 2012*)
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 États des revenus et des dépenses au 31 décembre 2011
 - 5.3 Demande d'aide financière à Monsieur André Villeneuve, député du comté de Berthier
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de décembre 2011
 - 6.2 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot 47-10
 - 6.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots P60, P61 et P61-A
 - 6.4 Adoption du règlement numéro 537-2011 modifiant le règlement de zonage 228-92 modifiant les normes et usages autorisés dans les zones C-33-1, C-33-2 et C-33-3
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Festival de Lanaudière - Participation à la 35^e saison
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2012-01-001

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Terrain résidence pour personnes âgées
- b) Terrain résidence pour personnes âgées - choix du terrain de Métro Éric Boucher : refus par la Municipalité
- c) Qui est décisionnel pour le choix du terrain de la résidence pour personnes âgées ?
- d) Compréhension commune quant à l'urgence d'agir dans le dossier de la résidence pour personnes âgées

La période de questions est close à 20 h 36.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2012-01-002

3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2011 et séance extraordinaire du 15 décembre 2011 (prévisions budgétaires 2012)

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et séance extraordinaire du 15 décembre 2011 (*prévisions budgétaires 2012*) soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2012-01-003

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 9 janvier 2012.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 9 janvier 2012.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2012-01-004

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 décembre 2011

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 décembre 2011 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **221 746.99 \$**.

Décassements : chèques 3643 à 3654	37 035.62 \$
Comptes fournisseurs : chèques à 3655 à 3709	157 357.85 \$
Salaires du mois de décembre	27 353.52 \$

Total de la période : **221 746.99 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2012-01-005

5.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2011

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 décembre 2011.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2011.

Adoptée

2012-01-006

5.3 Demande d'aide financière à Monsieur André Villeneuve, député du comté de Berthier

CONSIDÉRANT les projets de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière du député du comté de Berthier, Monsieur André Villeneuve;

CONSIDÉRANT l'enveloppe discrétionnaire du député relative à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe discrétionnaire du député relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

CONSIDÉRANT l'invitation du député à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déposé au député du comté de Berthier, Monsieur André Villeneuve, un dossier complet en ce qui concerne les besoins en rénovation des chemins, routes et rues de la municipalité, tel que préparé par nos ingénieurs-conseils et montrant la nécessité d'investir plus de deux millions de dollars dans les prochaines années;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER à Monsieur André Villeneuve l'octroi d'une aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal.

DE DEMANDER à Monsieur André Villeneuve l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs.

DE MANDATER Monsieur Yves Beaulieu, maire et Monsieur Claude Gagné, directeur général pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2012-01-007

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de décembre 2011

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2011 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2011.

Adoptée

2012-01-008

6.2- Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot 47-10

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de madame Manon Leroux à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise le lotissement et l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot 47-10 en zone agricole;

CONSIDÉRANT

que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par madame Manon Leroux visant le lotissement et l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur le lot 47-10 cadastre de Sainte-Mélanie.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande.

Que tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2012-01-009

6.3- Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots P60, P61 et P61-A

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de Fermes Richard Laporte & Fils inc. à l'effet d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle autorise le morcellement, le lotissement et l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots P60, P61 et P61-A en zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la CPTAQ par Fermes Richard Laporte & Fils inc. visant le morcellement, le lotissement et l'utilisation pour une autre fin que l'agriculture sur les lots P60, P61 et P61-A cadastre de Sainte-Mélanie.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande.

Que tous les documents de cette demande font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2012-01-010

6.4 Adoption du règlement numéro 537-2011 modifiant le règlement de zonage 228-92 modifiant les normes et usages autorisés dans les zones C-33-1, C-33-2 et C-33-3

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a adopté le 6 avril 1992 le Règlement de zonage 228-92;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorise la Municipalité à diviser son territoire en différentes zones et y spécifier les constructions ou usages qui y sont autorisés;

ATTENDU que les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que les modifications proposées sont conformes au schéma d'aménagement et autres documents de la MRC de Joliette;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2011;

ATTENDU qu'une séance de consultation publique a été tenue le 30 novembre 2011 à l'occasion de laquelle le projet de règlement a été expliqué et des commentaires ont été reçus;

ATTENDU que, suivant cette consultation, aucune modification n'est apportée au second projet de règlement;

ATTENDU que, suivant parution d'avis publics, aucune demande n'a été adressée à la municipalité pour la tenue d'une procédure référendaire sur l'adoption de ce règlement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le présent règlement soit et est adopté pour
valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué
et décrété ce qui suit :

**Règlement numéro 537-2011 modifiant le règlement de zonage 228-92
modifiant les normes et usages autorisés dans les zones C-33-1, C-33-2
et C-33-3**

ARTICLE 1

1.1. Les usages et classes d'usages énumérés ci-après sont retirés des usages autorisés dans les zones C-33-1, C-33-2 et C-33-3 :

- L'usage 6342 de la classe d'usage 2420 « commerce de détail type 2 »;
- L'usage 9991 de la classe d'usage 2131 « services personnels type 1 »;
- La classe d'usage 2132 « services personnels type 2 »;
- Les usages 963, 9621, 9629, 9661 et 9691 de la classe d'usage 2710 « récréation type 1 »;
- La classe d'usage 2800 « communication »;
- La classe d'usage 3000 « communautaire »;
- La classe d'usage 5200 « agricole type 2 ».

1.2. L'usage habitation bifamiliale isolée (1210) est ajouté pour être autorisé dans les zones C-33-1, C-33-2 et C-33-3.

1.3. Les grilles des normes et usages des zones C-33-1, C-33-2, et C-33-3 sont modifiées tel que mentionné aux articles 1.1 et 1.2 et jointes en annexe du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion, le 7 novembre 2011

Premier projet adopté le 7 novembre 2011

Avis public de consultation le 8 novembre 2011

Consultation publique le 30 novembre 2011

Adoption du second projet le 5 décembre 2011

Avis public de demande d'approbation référendaire 6 décembre 2011

Adoption du règlement le 9 janvier 2012

Approbation par la MRC de Joliette

Entrée en vigueur

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

**Voir Annexe de la grille des usages et normes pour les zones C-33-1,
C-33-2 et C-33-3 à la page suivante.**

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2012-01-011

8.1 Festival de Lanaudière - Participation à la 35^e saison

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Mélanie participe à la 35^e saison du Festival de Lanaudière en affectant un montant n'excédant pas mille neuf cents dollars (1 900 \$) aux postes budgétaires appropriés.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point n'est ajouté.

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Incendie au Domaine François – délai d'intervention
- b) Incendie au Domaine François – provenance des véhicules
- c) Incendie au Domaine François – comportement des pompiers face aux citoyens aidants
- d) Remerciements pour l'appui au projet de CPE à Sainte-Mélanie

La période de questions est close à 20 h 53.

2012-01-012

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 54.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général
Secrétaire-trésorier